

Rassemblés pour changer Pierrefitte

trimestriel n°1

février 2021

Facebook: @changerpierrefitte Twitter :@ChangerPour

QUI SOMMES-NOUS ?

RPCP est une association indépendante de tout parti et n'ayant pour but que l'intérêt général des Pierrefittois-es.

Notre association a été créée suite à la présentation d'une liste citoyenne aux élections municipales de mars 2020. A ce jour, nous avons 2 élus au sein de « Rassemblés pour changer Pierrefitte ».

Notre mouvement citoyen veut construire un projet alternatif pour notre ville, basé sur une véritable démocratie participative. Etant dans l'opposition municipale, nous nous proposons durant cette mandature d'être un vivier de propositions face à la gestion municipale actuelle.

La ville de Pierrefitte-sur-Seine appartient à chacun des citoyens de cette ville. **Ne la laissons pas entre les mains de 30 élus.**

Quelle ville voulons-nous pour demain ?

Nous vous invitons à venir en débattre avec nous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

"Des associations au service du Prince" p.5

ILS ONT OSÉ LE DIRE

"Notre police municipale fonctionne bien" p.6

VOTRE ARGENT

"Budget difficile...pas pour les élus" p.4

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

"sale temps pour la démocratie" p.7

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

"et le grand gagnant est...." p.7

MA JEUNESSE À PIERREFITTE

témoignage p.8

Notre Dossier

Mal logement :

Quand le ver est dans le fruit



AU FESTIVAL INTERNATIONAL 2020 DE L'HYPOCRISIE MUNICIPALE
LA PRESTATION DE L'EQUIPE DE PIERREFITTE FIT SENSATION

Le mal logement gangrène depuis plusieurs années Pierrefitte.

Dans le journal municipal, la municipalité se targue de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil qui louent à prix d'or des logements insalubres.

Or l'appât du gain pousse un élu ayant la délégation des services sociaux de la municipalité (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)) et, de plus, président de l'union départementale des CCAS, à agir de la sorte. **Notre élu se comporte comme ces logeurs indéliçats tant critiqués par l'adjointe à l'hygiène dans les colonnes des journaux.**

NOTRE DOSSIER

Moyennant 1 400€ / mois, notre élu logeur propose à une famille pierrefittoise (une mère et ses 5 enfants), un F5 humide aux murs rongés de moisissures. Ne souhaitant pas assumer ses responsabilités

en sa qualité de loueur, l'élu suggère à la famille de faire appel à son assureur pour une prise en charge des travaux. Refus de l'assurance et ce, à juste titre. L'expert de l'assurance souligne que le phénomène d'humidité observé perdure depuis de nombreuses années, qu'il n'émane pas d'un dégât des eaux mais d'une mauvaise ventilation des pièces et d'un défaut d'isolation des murs.

Le constat émis par les services d'hygiène de la mairie est lui aussi sans appel : **"les différents éléments constatés constituent un danger pour la santé des occupants"**,

"Une mise en demeure relative aux désordres constatés va être adressée au propriétaire pour y remédier dans un délai de 3 mois en prenant toutes les précautions nécessaires pour assurer votre sécurité lors des travaux".

En décembre, le loueur tente à deux reprises de faire des travaux à l'improviste, sans envoyer de notification (pourtant obligatoire) à la famille ni l'informer sur la nature et la durée de ces travaux. Face à cette légèreté la famille refuse.

Ce qui est terrifiant c'est que les effets sur la santé se font sentir : deux des filles sont asthmatiques, ce qui contraint la famille, en période de froid ou d'humidité, à vivre dans 2 des 5 pièces du logement.

Le service Habitat et Salubrité (H.S) ayant été contacté, la famille est rassurée. Son dossier est pris en charge.

Quelle sera sa déception, le seul processus engagé sera celui du loueur : **faire quitter au plus vite le logement à ces "locataires ingrats"**.



Les services municipaux... au service de qui ?

Dans ce dossier, tout semble être fait, par les services municipaux concernés, pour faire partir la famille et ménager l'élu. Retour sur la genèse de cette infamie du profit.

CPRP le journal n°1

- Le 6 octobre, la famille fait intervenir le service H.S. de la ville, sans indiquer le nom du propriétaire. Le rapport du service est implacable, le propriétaire doit faire des travaux sous les 3 mois, tout en assurant la sécurité de la famille durant les travaux. Parallèlement, la famille contacte le service logement pour l'informer de l'inspection du service H.S confirmant l'insalubrité du logement.

- Dès le 15 octobre, la famille reçoit une proposition de relogement. La visite a lieu une douzaine de jours plus tard, suite à une quarantaine pour positivité à la COVID 19.

Le logement n'était pas adapté au handicap d'un membre de la famille, donc **retour à la case départ**.



- **Le 22 octobre, le propriétaire-élu fait pression sur la famille. Il la met en demeure de quitter le logement dans les 6 mois.** La raison, vouloir loger son fils.

Par là même, il "décide" - contraint en fait suite au rapport du service H.S- de condamner la chambre en sous-sol, impropre à l'habitation. En grand seigneur, il octroie une baisse de loyer de 200€.

Le même jour, la famille demande au service H.S de transmettre son dossier à l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce qui aurait dû être déjà fait d'après le rapport du 7 octobre, rapport dont la famille n'a eu l'intégralité que le 28 octobre. Méfiante, la famille s'en charge. La suite lui donnera raison : le 14 décembre, le service H.S n'a toujours pas envoyé son rapport à l'ARS ! Dans un premier temps, un agent justifiait le non envoi par l'attente d'un retour de la famille concernant le logement proposé. Depuis, le service H.S s'empêtre dans des justifications insidieuses.

- Le 4 novembre, la famille interpelle le service H.S de Pierrefitte afin d'ajouter l'adjectif manquant "insalubre" pour qualifier la pièce du sous-sol. Elle s'entend dire par l'agent que **"notre dossier commence à la fatiguer et que nous ne sommes pas les seuls à vivre dans ces conditions là !"**.

Le service n'avait toujours pas envoyé à la famille l'arrêté déclarant la pièce du sous-sol impropre à l'habitation, arrêté réclamé par d'autres organismes.

- Le 19 novembre, coup de fil du service Logement pour informer les locataires qu'il n'y a pas de logement adapté disponible pour le moment. **De nouveau, retour à la case départ.**

NOTRE DOSSIER



Elus aux abonnés absents....

A Pierrefitte, il semble difficile pour un élu de résoudre un problème d'insalubrité lorsque le propriétaire est un élu de la majorité.

- En mars 2020, la locataire désemparée rencontre le maire. Elle lui expose son problème, photos à l'appui. Dilemme cornélien pour le maire : résoudre le problème de ses habitants ou ménager son élu. **Le maire fera appel au mépris en conseillant à la famille « de prendre un crédit et d'acheter un F5 ! ».** Depuis ce conseil avisé du premier magistrat de la ville, silence radio !

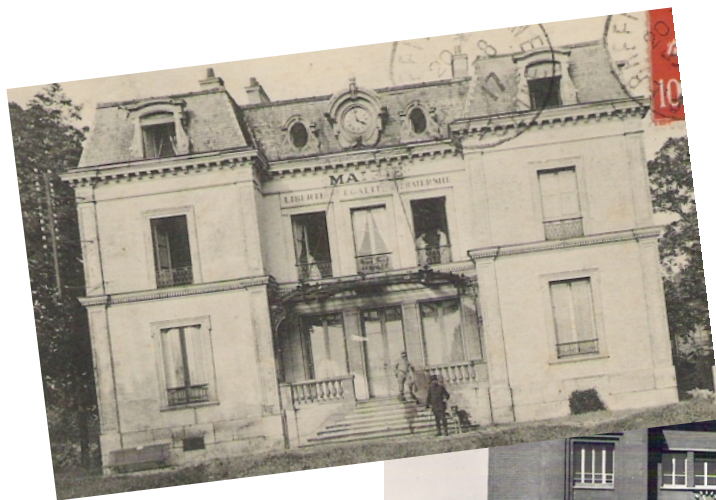
- Le lundi 2 novembre, la famille contacte l'adjointe à l'Hygiène, après avoir lu le journal municipal de Pierrefitte dans lequel celle-ci se vantait de son action contre les marchands de sommeil. Au téléphone, le secrétaire des élus propose un rendez-vous avec l'adjointe à l'hygiène dès le mercredi... mais se ravise aussitôt dès qu'il prend connaissance du nom du propriétaire ! **"Laissez vos coordonnées et on vous rappellera".**

A chaque relance de la famille, le secrétaire des élus multiplie les prétextes... pas de rendez-vous possible sous 48h.... l'adjointe ne pourra pas vous recevoir, le dossier est chez monsieur le maire, c'est lui qui décidera quoi faire et quand vous donner rendez-vous... et, à ce jour, la famille est toujours dans l'attente d'une solution.

Nos propositions

- *Démission de tout élu impliqué dans une location insalubre*
- *Application du permis de louer aux locations en cours*

PIERREFITTE, HIER, AUJOURD'HUI



de 1917...



à aujourd'hui



VOTRE ARGENT

Budget 2020 difficile.... mais pas pour les élus de la majorité !

Notre ville de Pierrefitte est l'une des plus pauvres de France ce qui entraîne de la part de l'état une dotation de fonctionnement complémentaire. Cette dotation autorise aussi les élus à s'octroyer une majoration de leurs indemnités " sans obligation bien sûr ".

Quelles actions peuvent justifier l'augmentation des indemnités de nos élus de 15 % ???!

Ce n'est pas la diminution dans notre ville de la pauvreté, de l'insécurité, du mal logement sur la dernière mandature. Non, c'est juste le vote de l'ensemble des élus de la majorité. Les conséquences ne sont pas négligeables, environ 15% d'augmentation pour tous, de **3500 à 4000€** pour monsieur le Maire, de **1280 à 1480€** pour les adjoints et une indemnité de 195 € pour les conseillers délégués. Cette hausse que nous considérons comme injustifiée, voire honteuse, a été votée en conseil municipal sans que les sommes ne soient indiquées, le choix du vote était entre une petite et une grosse augmentations. Vous avez eu de la chance car ils ont voté pour la petite !! Monsieur le Maire s'accorde en plus une prime annuelle de frais de représentation de 5000€ .
L'impact de ce vote sur le budget de la ville n'est pas neutre, sur une année pleine cela représente environ 72000€.

Comme vous certainement, nous pensons que cette somme aurait dû être affectée à des causes beaucoup plus nécessaires que les élus de la majorité. **Ville pauvre, mais élus riches !**

Allégorie :



MIMI FOURCADE

ET LES CONTRIBUABLES DE PIERREFITTE

Nos propositions :

Nous demandons que soit voté en conseil municipal le gel du montant des indemnités des élus pour toute la mandature sur le montant légal minimum.

TRANSPARENCE

nos comptes de campagne sont validés

11 761 € pour une douzaine de réunions publiques, plusieurs tracts et notre programme distribués dans toute la ville et du collage d'affiches uniquement sur les panneaux autorisés

Dépenses en nature		111	Factures téléphoniques personnelles tête de liste
Dépenses réglées sur compte bancaire ouvert par le mandataire	Total	11761	
	impressions	9303	tracts, affiches et programmes de campagne
	goodies	726	crayons couleur distribués avec programme
	matériel collage	20	
	pots fin de réunions publiques	402	ouvert à tous les participants
	achat SMS	230	
	audit comptable	1080	obligatoire pour toutes les listes
	Total	13395	
Apports sur le compte bancaire ouvert par le mandataire	dons	2350	9 donateurs
	apports des candidats	11045	26 apporteurs
	apport net des candidats	9411	apport diminué de l'excédent restitué à la clôture de campagne
	remboursement État	9411	à venir, selon la loi

Le cumul des mandats peut rapporter gros aux élus.

Notre maire Michel Fourcade cumule les mandats : maire, conseiller départemental, membre du bureau de Plaine Commune, vice-président du SIVOM.... Ainsi il cumule aussi les indemnités.

N'ayant pas le temps d'assumer toutes ses fonctions, il s'est empressé dès le 1er conseil municipal en juillet dernier de faire voter la création d'un 3ème poste de cabinet et, il va de soi, sur les deniers de la collectivité.

Lorsque l'opposition municipale l'interrogea sur l'opportunité financière de ce 3ème poste au vu de l'endettement de la ville, comme réponse, le maire répondit « car je ne peux pas en avoir 4 ». Ouf, les finances pierrefittoises pouvaient respirer ! Pour le moment...

Ce cumul des mandats n'est pas l'exclusivité du maire. Plusieurs adjoints proches de lui ont le privilège de bénéficier, eux aussi, du cumul des mandats et, par ce biais, du cumul d'indemnités financières.

Le mandat de la majorité municipale doit être basé sur l'intérêt des Pierrefittois-es et non sur le cumul des indemnités.

La HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) est toujours dans l'attente des déclarations d'intérêt du maire et de son adjointe vice-présidente de Plaine Commune, déclarations qui sont obligatoires.

Nos propositions :

le non-cumul des mandats et des postes. Réduction des délégations aux adjoints, pas de cumul d'indemnités, mais plus de place aux conseillers délégués, pour une meilleure répartition des délégations au conseil municipal et à Plaine Commune.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Associations au service du prince !

Pierrefitte compte environ 300 associations. C'est une excellente nouvelle car la vitalité d'une commune passe par sa richesse associative.

Chaque année, une enveloppe d'environ 40 000€ est débloquée par la ville au profit des **associations reconnues "d'intérêt municipal"**. D'autres enveloppes de financement à destination de "grosses" associations telles que l'ASP (association sportive de Pierrefitte), CCCP (centre culturel communal de Pierrefitte), l'AFPAD, le CCAS (centre communal d'action sociale), etc... sont accordées différemment de l'enveloppe associative.

Les sommes accordées émanent en général du budget des services comme le service des sports qui subventionne l'ASP dont certaines de ses branches sportives ont pris leur indépendance (PMAV - Pierrefitte Multi-Athlon Villetaneuse), PFC - Pierrefitte football-club) etc...

Les montants de leurs subventions sont accordés selon des critères subjectifs du prince échappant à tout contrôle des élus de l'opposition.

Nos 2 élus ont dénoncé l'opacité qui entoure l'attribution et les montants qui ont été octroyés, sommes considérables pour une ville pauvre et lourdement endettée comme Pierrefitte.

En 2020, malgré l'annulation des activités due à la COVID 19, certaines associations ont vu leur subvention revalorisée, jusqu'à + 400%.

Quelle est la raison d'une telle inflation ? Malgré les multiples interpellations des élus de l'opposition, les interrogations restent sans réponse. Seule certitude, les responsables de ces associations sont généralement proches des élus de la majorité municipale ou soutiens du maire.

Nos propositions :

Pour une transparence parfaite et pour l'utilisation irréprochable des deniers publics, les subventions doivent être votées au vu d'éléments objectifs et de critères qualitatifs et quantitatifs, et non pas par clientélisme ou par des considérations personnelles du maire ou de ses adjoints. Toutes ces données doivent être soumises à une commission dans laquelle l'opposition doit siéger et pouvoir vérifier le bien-fondé des actions pour lesquelles les subventions sont versées. Nos élus ont déposé un vœu dans ce sens en conseil municipal...Vœu rejeté !

JOUEZ AVEC NOUS, RELIEZ LA PERSONNALITÉ À SON ASSOCIATION

Subventions 2020

1. 190 000 € pour l'ASP (+20% en 2 ans)
2. 20 000€ pour PMAV (+25% en 2 ans)
3. 90 000€ pour l'AFPAD
4. 5000€ (+ 233% en 1 an) pour GSAP
5. 6000€ (+140% en 1 an) pour Initiatives
6. 2000€ pour l'AFB

Personnalités

- A. M. Medjber, de la liste Pierrefitte au Coeur
- B. M. Jacquaray, élu Pierrefitte au Coeur
- C. M. Timba, élu Pierrefitte au Coeur
- D. Mme Othmani, élue Pierrefitte au Coeur
- E. Mme Baraka, élue Pierrefitte au Coeur
- F. M. Tabib, président du comité de soutien de Pierrefitte au Coeur



retrouvez les réponses sur notre page [Facebook @changerpierrefitte](#) ou sur notre fil [twitter @ChangerPour](#)



Félicitations à Hermann Timba qui a respecté l'engagement qu'il avait pris de quitter la présidence de l'ASP quelques mois après avoir été élu au conseil municipal, évitant ainsi de se mettre en situation de conflit d'intérêt.